

## HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifcation au 1<sup>er</sup> Janvier 2019

### Sur Mandats de vente

Honoraires de l'agence à la charge du vendeur.

- |                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| 1. Jusqu'à 50000 euros TTC       | 4500 euros TTC |
| 2. 50.001 euros à 70.000 euros   | 9,50% TTC      |
| 3. 70.001 euros à 100.000 euros  | 8% TTC         |
| 4. 100.001 euros à 180.000 euros | 7% TTC         |
| 5. Au-delà de 180.000 euros      | 5,50% TTC      |

Tarifcation identique en cas de mandat de recherche acquéreur.  
Ce barème s'entend tarif et pourcentage maximum.

### Sur Mandats de location

8 euros /m2 de surface habitable dont 45% à la charge du locataire et 55% à la charge du propriétaire bailleur.

Ces frais comprennent l'organisation des visites, la constitution du dossier, la mise en place des moyens de paiement, la rédaction du bail.

3 euros/m2 pour les frais liés à l'établissement de l'état des lieux d'entrée à répartir entre le locataire et le propriétaire bailleur.

\*TVA à 20%